



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.2/03.22
Références DPA : 10008779

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS

Décision relative à une demande de permis d'environnement

Le Collège communal informe la population qu'un permis d'environnement a été octroyé

à la SA DOTHEE, rue de l'Industrie, 47 à 5330 ASSESSE

Pour l'établissement RD COATINGS – DOTHEE – sis rue de l'Industrie, 47 à 5330 ASSESSE

Et ayant pour objet le maintien en activité des installations de production de peinture.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 11/07/2023 au 31/07/2023 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, le lundi de 14h à 19h et le mercredi de 13h00 à 16h00.

Lorsque la consultation a lieu le lundi, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi qui précède auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 07/06/2022.

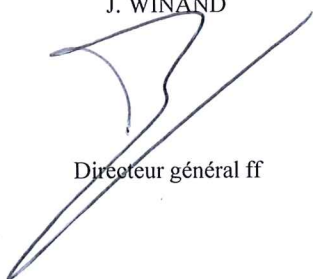
à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).

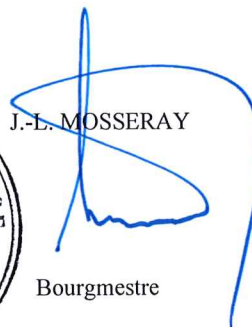
Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.
Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 11/07/2023

Par le Collège communal,

J. WINAND

Directeur général ff



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre